

Programme Lytton Business Restart

Le gouvernement du Canada est déterminé à soutenir la reconstruction économique des entreprises de Lytton. Le Programme Lytton Business Restart offre un financement aux petites entreprises admissibles qui exerceront leurs activités à Lytton, en C.-B. Le programme, mis en œuvre par PacifiCan, aidera à la fois les nouvelles entreprises et celles qui reprennent leurs activités en leur fournissant un soutien pour divers coûts liés à la reprise des activités ou au démarrage, tels que l'équipement, les matériaux et les dépenses liées à la construction.

Qui peut en bénéficier?

Les entreprises qui :

- planifient leurs activités dans le Village de Lytton ou dans un rayon de 15 km du Village de Lytton, (y compris dans la réserve);
- ont moins de 500 employés (cela inclut les propriétaires uniques);
- sont des entreprises reconnues à des fins fiscales;
- sont prêtes à démarrer leurs activités en même temps que la reconstruction de la collectivité de Lytton.

Soutien financier

Le financement est disponible sous la forme de contributions remboursables et non remboursables. Les contributions remboursables sont exemptes d'intérêts lorsqu'elles sont remboursées selon un échéancier préétabli.

Les entreprises admissibles peuvent demander à bénéficier de l'un des volets de financement suivants :

- le **volet Rapid Restart** fournit jusqu'à 20 000 dollars de contributions non remboursables aux entreprises qui reprennent leurs activités et qui ont besoin d'un petit montant de financement pour relancer leurs opérations.
- le **volet Small Business Recovery** fournit un financement pour les entreprises qui **reprennent leurs activités** et qui font une demande de plus de 20 000 dollars, ou pour **les nouvelles entreprises** qui font une demande de n'importe quel montant. Les entreprises peuvent recevoir jusqu'à un million de dollars, avec la possibilité de contributions non remboursables pour les entreprises reconnues comme essentielles à la reconstruction de Lytton et à sa vitalité économique à long terme.

Coûts admissibles

Les coûts admissibles dépendent du volet de financement et comprennent un ensemble de dépenses liées à l'activité de l'entreprise, telles que :

- l'équipement (par exemple, les machines, les ordinateurs);
- les matériaux (par exemple, les textiles, les ingrédients de cuisson);
- les autres dépenses de l'entreprise (par exemple, l'aménagement d'un espace commercial, les communications);
- les coûts de construction de base (seulement pour le volet Small Business Recovery et seulement admissible à titre de dépense remboursable)

PacifiCan déterminera, en collaboration avec chaque entreprise, les activités et les coûts admissibles du projet, ainsi que le montant total du financement disponible.

Liste de vérification de la demande

- ✓ Preuve de l'entreprise et de sa propriété
- ✓ État financier annuel le plus récent
- ✓ Pour les entreprises reprenant leurs activités, les états financiers antérieurs aux incendies de forêt (avant le 30 juin 2021) ou toute autre preuve d'activité à cette date, ainsi qu'une attestation de propriété continue depuis cette date jusqu'à la date de la demande
- ✓ Rapport de cote de solvabilité
 - <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/dossier-pointage-credit/commander-dossier-credit.html>
- ✓ États financiers prévisionnels et prévisions de trésorerie
- ✓ Plan d'affaires
 - Niveau de détail dépendant du volet du programme
- ✓ Formulaire de demande dûment rempli

Priorité des demandes et du soutien aux entreprises

Le financement du programme sera priorisé selon l'ordre suivant :

1. Entreprise offrant des activités essentielles* — en reprise d'activités
2. Entreprise offrant des activités essentielles* — nouvelle entreprise
3. Entreprise offrant des services non essentiels — en reprise d'activités
4. Entreprise offrant des services non essentiels — nouvelle entreprise (Volet Small Business Recovery uniquement)

* **Une entreprise offrant** des activités fondamentales est une entreprise ou un service essentiel à la relance économique de la collectivité de Lytton, notamment les épiceries, les services de santé, les pharmacies, les restaurants, les hôtels et les lieux de rencontre tels que les cafés-restaurants.

Pour bénéficier du Programme Lytton Business Restart :

- **Vérification de votre admissibilité** - veuillez communiquer avec PacifiCan pour discuter de votre plan d'affaires et recevoir un formulaire de demande
- **Sélection du volet du Programme et préparation du plan d'affaires**
- **Déclaration d'intérêt (DI) à remplir** - pour le volet Small Business Recovery uniquement
- **Formulaire de demande à remplir** – regroupez et soumettez tous les documents requis
- **Accord de contribution à remplir** – afin de conclure un accord de financement de PacifiCan
- **Paiements et rapports** – réception des paiements conformément à l'accord de contribution et après avoir fourni les rapports requis

Le parcours de chaque entreprise est unique et PacifiCan se réjouit d'accompagner les demandeurs tout au long du processus.

Les demandes pour le Programme Lytton Business Restart sont maintenant acceptées.

Veuillez communiquer avec nous pour discuter de vos plans d'affaires et examiner l'admissibilité au programme ou visitez le site Web pour obtenir de plus amples renseignements.